

# PROCES VERBAL

## Séance du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, vingt huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame CLAUDE Gisèle.

Date de convocation : 24 mars 2014 de membres : en exercice : 15 présents : 14 pouvoir : 1
---

Présents : *PETITGAS Cédric, JOUFFLINEAU Céline, LARDEUX Roselyne, LE MERRE Carole, BRUNET Yvette, BRAULT Thierry, DERSOIR Emmanuel, GOYET Olivier, RANGEARD Mickaël, LEPAGE Thierry, CHEVREUL Elisabeth, GADBIN Joël, PICHOT Edit, CLAUDE Gisèle.*

Excusé : *MARAIS Gabriel a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Céline*  
Secrétaire de Séance : *PETITGAS Cédric*

### ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner *PETITGAS Cédric* pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame CLAUDE Gisèle, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, seul Monsieur GADBIN Joël s'est porté candidat à l'élection du Maire. Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur GADBIN Joël : quatorze (14) voix

Monsieur GADBIN Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

### CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de QUATRE adjoints.

Le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints, il propose la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents :  
DECIDE d'approuver la création de TROIS postes d'adjoints au maire.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1,

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par :

### **Election du premier adjoint :**

Le Maire propose Madame Roselyne LARDEUX au poste de première adjointe. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame LARDEUX Roselyne : quatorze (14) voix
- Madame CHEVREUL Elisabeth : une (1) voix

Madame LARDEUX Roselyne, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée première adjointe au maire (premier tour).

### **Election du deuxième adjoint :**

Le Maire propose Madame CHEVREUL Elisabeth au poste de deuxième adjointe. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame CHEVREUL Elisabeth : quatorze (14) voix

Madame CHEVREUL Elisabeth, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe au maire (premier tour).

### Election du troisième adjoint :

Le Maire propose Monsieur RANGEARD Mickaël au poste de troisième adjoint. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur RANGEARD Mickaël : quatorze (14) voix

Monsieur RANGEARD Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint au maire (premier tour).

Aucunes observations ou réclamations n'ayant été présentées pendant la séance, les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

### MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil municipal de la commune de COUDRAY ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints ;

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, à compter du 29 mars 2014

1. Maire : 31% de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales : 1 178.46 € brut mensuel
2. 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints : 8.25% de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales : 313.62 € brut mensuel

### COMMISSIONS

<b>affaires générales, finances et développement économique, commission d'appel d'offres</b>	GADBIN Joël	LARDEUX Roselyne	CHEVREUL Elisabeth	RANGEARD Mickaël	les conseillers qui le souhaitent		
<b>scolaire, péri-scolaire, associative et culturelle, sociale</b>	LARDEUX Roselyne	MARAIS Gabriel	JOUFFLINEAU Céline	BRUNET Yvette	LE MERRE CAROLE		
<b>environnement, fleurissement, agriculture et communication</b>	CHEVREUL Elisabeth	LEPAGE Thierry	GOYET Olivier	CLAUDE Gisèle	DERSOIR Emmanuel	BRAULT Thierry	
<b>travaux : bâtiment et voirie</b>	RANGEARD Mickaël	MARAIS Gabriel	PICHOT Edith	PETITGAS Cédric	BRAULT Thierry	DERSOIR Emmanuel	GOYET Olivier
<b>ADEC : conseillers municipaux membres</b>	GOYET Olivier	CLAUDE Gisèle	PETITGAS Cédric	DERSOIR Emmanuel	RANGEARD Mickaël		
<b>centre communal d'action sociale</b>	GADBIN Joël	LARDEUX Roselyne	PICHOT Edith	LEPAGE Thierry	MARAIS Gabriel		
<b>communauté de communes</b>	<i>titulaire</i>	GADBIN Joël					

	<i>suppléant</i>	LARDEUX Roselyne	
<b>Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.)</b>	<i>2 titulaires</i>	GADBIN Joël	PETITGAS Cédric
	<i>2 suppléants</i>	CLAUDE Gisèle	BRAULT Thierry
<b>syndicat départemental d’électrification et le gaz de la Mayenne</b>	<i>titulaire</i>	GADBIN Joël	
	<i>suppléant</i>	CHEVREUL Elisabeth	
<b>Conseiller municipal en charge des questions de défense</b>			LEPAGE Thierry